

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-098

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2024

# Sommaire

## **DDT-Nièvre / Service Loire Sécurité Risques**

58-2024-04-30-00003 - ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (4  
pages)

Page 3

58-2024-04-30-00004 - ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN  
MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR  
ADJUDICATEUR (6 pages)

Page 8

DDT-Nièvre

58-2024-04-30-00003

ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

-

**Le directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2022 portant nomination de M. Pierre PAPADOPOULOS en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 4 avril 2022 ;

**VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 5 décembre 2023, portant nomination de Mme Cécile DEDIENNE en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre à compter du 11 décembre 2023 ;

**VU** l'arrêté n° 58-2024-03-15-00002 du 15 mars 2024 du préfet de la Nièvre, portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par les arrêtés préfectoraux du 19 août 2019 et du 5 février 2021, portant modification de l'organisation de la direction départementale des territoires de la Nièvre ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Mme Cécile DEDIENNE, directrice adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 15 mars 2024 visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans

la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus, à :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Delphine BESSON son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Virginie CORDILLOT, cheffe du bureau droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus,
- M. Eric BASTAROLI, chef du service Loire sécurité risques, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, et M. Olivier PRUDHOMMEAUX, chef de la subdivision gestion de la Loire, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- M. Stéphane GEDOUX, chef du service eau, forêt et biodiversité par lettre de mission, Mme Sophie MONTAROU, son adjointe par lettre de mission, et M. Cyrille JOUGUELET, son adjoint par lettre de mission, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole, et M. Xavier PETIT son adjoint, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Eric CAGNEAUX, chef du service accompagnement des territoires par lettre de mission, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus relevant de leurs attributions.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou de la directrice adjointe ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les week-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la direction départementale des territoires de la Nièvre, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du directeur départemental des territoires, notamment :

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I – Titre II A.1 de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature visé ci-dessus,
- le déclenchement et la mise en œuvre du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée à chacune des personnes suivantes :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Delphine BESSON, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Eric BASTAROLI, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Stéphane GEDOUX, chef du service eau, forêt et biodiversité par lettre de mission,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole,

- M. Xavier PETIT, adjoint à la cheffe du service économie agricole,
- M. Eric CAGNEAUX, chef du service accompagnement des territoires par lettre de mission.

**ARTICLE 4 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

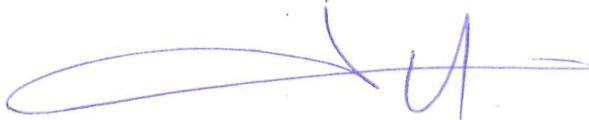
**ARTICLE 5 :**

Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 30 AVR. 2024



Le directeur départemental,

Le Directeur Départemental  
des Territoires,

Pierre PAPADOPOULOS

11 AVR 2024

Le Directeur Départemental  
des Territoires,

Pierre PAPADOPOULOS

DDT-Nièvre

58-2024-04-30-00004

ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN  
MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

--

**Le Directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2022 portant nomination de M. Pierre PAPADOPOULOS en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 4 avril 2022 ;

**VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 5 décembre 2023, portant nomination de Mme Cécile DEDIENNE en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre à compter du 11 décembre 2023 ;

**VU** l'arrêté n° 58-2024-03-15-00002 du 15 mars 2024 du préfet de la Nièvre, portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**VU** l'arrêté n°58-2023-09-14-00001 du 14 septembre 2023 du préfet de la Nièvre, portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les BOP 113 « paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature et 181 « Prévention des risques » plan Loire grandeur nature » ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par les arrêtés préfectoraux du 19 août 2019 et du 5 février 2021, portant modification de l'organisation de la direction départementale des territoires de la Nièvre ;

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Mme Cécile DEDIENNE, directrice adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux du 15 mars 2024 et du 14 septembre 2023 visés ci-dessus.

### ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Delphine BESSON,
- M. Stéphane GEDOUX, chef du service eau, forêt, et biodiversité par lettre de mission, et ses adjoints par lettre de mission, Mme Sophie MONTAROU et M. Cyrille JOUGUELET,
- M. Eric BASTAROLI, chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- M. Eric CAGNEAUX, chef du service accompagnement des territoires par lettre de mission.

### ARTICLE 3 :

S'agissant de l'ordonnement des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.

Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

### ARTICLE 4 : Utilisation de l'application Chorus Cœur

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, pour un rôle budgétaire (licence RUO) :

Agents	Services	BOP concernés
Natacha PETIT	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113
Sophie AVERADERE		BOP 135
		BOP 149
		BOP 181
		BOP 203
		BOP 207
		BOP 362

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, pour un rôle de consultation :

Agents	Services	BOP concernés
Olivier PRUDHOMMEAUX	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113
Philippe EMMANUEL		BOP 135

Valérie GABIN		
Natacha PETIT		
Sophie AVERADERE		BOP 149
Marie-Luce GILLET		BOP 181 BOP 203

## ARTICLE 5 : Utilisation de l'application Chorus formulaires

### 1/ Saisie

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de saisir dans l'application Chorus formulaires, quel que soit le montant, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour les BOP indiqués :

Agents	Services	BOP concernés
Philippe EMMANUEL	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 203 BOP 207 BOP 362
Valérie GABIN		
Natacha PETIT		
Sophie AVERADERE		
Marie-Luce GILLET		

### 2/ Validation

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaires, quel que soit le montant, les demandes d'engagements juridiques les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour les BOP indiqués :

Agents	Services	BOP concernés
Olivier PRUDHOMMEAUX	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 203 BOP 207 BOP 362
Sophie AVERADERE		
Fabrice THIERY DE REMBAU		
Natacha PETIT		
Eric CAGNEAUX		
Eric BASTAROLI		

### 3/ Certification du service fait

Délégation est donnée aux fins de certification du service fait au sein des applications informatiques et financières de l'État, quel que soit le montant, aux agents ci-après :

- Olivier PRUDHOMMEAUX
- Sophie AVERADERE
- Fabrice THIERY DE REMBAU

- Natacha PETIT
- Eric BASTAROLI

#### ARTICLE 6 : Utilisation de la carte achat

Délégation est donnée aux porteurs de la carte désignés ci-après pour effectuer des paiements en carte achat sur le BOP 207 pour le centre de coûts DDTT058058 :

##### Titulaires

Agents	Services	Conditions et limites d'utilisation
Eric BASTAROLI	Service Loire Sécurité Risques	2000 € par transaction et 5000 € maximum par an

#### ARTICLE 7 : Utilisation de l'application Chorus DT

##### 1/ Saisie

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de saisir dans l'application Chorus DT les frais de déplacement pour les BOP indiqués :

Agents	Services	BOP concernés
Isabelle GRELICHE	Service Aménagement du territoire	BOP 135
Valérie GABIN	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113 BOP 207
Natacha PETIT		
Sophie AVERADERE		
Marie-Luce GILLET		

##### 2/ Validation

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus DT les frais de déplacement pour les BOP indiqués :

Agents	Services	BOP concernés
Olivier PRUDHOMMEAUX	Service Loire Sécurité Risques	BOP 113 BOP 135 BOP 207
Sophie AVERADERE		
Fabrice THIERY DE REMBAU		
Natacha PETIT		
Eric CAGNEAUX		
Eric BASTAROLI		

#### ARTICLE 8 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

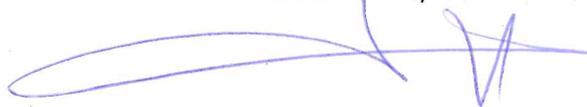
**ARTICLE 9 :**

Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**ARTICLE 10 :**

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 30 AVR. 2024



Le directeur départemental,

Le Directeur Départemental  
des Territoires.

Pierre PAPADOPOULOS

**ANNEXE I**

<b>Unités</b>	<b>Agents</b>	<b>Montant € HT Tous types de marché</b>
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	<b>Eric CAGNEAUX</b>	<b>20 000</b>
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	<b>Samuel GUILLOU</b>	<b>20 000</b>
	<b>Delphine BESSON</b>	<b>20 000</b>
	Élisa VACHER	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	<b>Eric BASTAROLI</b>	<b>20 000</b>
	Olivier PRUDHOMMEAUX	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Sylvie LE BOUAR	3 000
	Sophie AVERADERE	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Natacha PETIT	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	<b>Odile BERTHELOT</b>	<b>20 000</b>
	<b>Xavier PETIT</b>	<b>20 000</b>
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	<b>Stéphane GEDOUX</b>	<b>20 000</b>
	Cyrille JOUGUELET	<b>20 000</b>
	Sophie MONTAROU	<b>20 000</b>